



Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## **SOMMAIRE**

**1. Contexte et objectifs de l'étude**

**2. Plan de financement**

**3. Gouvernance de l'étude**

**4. Orientations retenues lors du dernier COPIL**

**5. Suivi et évaluation du Schéma**

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



**l'Union européenne**



# 1. Contexte et objectifs de l'étude

## 1.1. Pourquoi ce projet ?

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



### Contexte réglementaire

- ACTION du Plan Départemental de Prévention et Gestion des Déchets Non Dangereux
- délib du CG du 13/12/2011

### Besoins des acteurs de la filière

Courrier des professionnels de l'assainissement au Conseil départemental demandant des solutions au manque d'infrastructure

## Schéma départemental de gestion des boues et matières de vidange

### Etablissement d'un plan d'actions présentant :

- les solutions techniques
- les maitres d'ouvrages
- les financements
- les échéanciers

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 1.2. Situation départementale

318 stations d'épuration et réseaux de collecte pour une capacité de traitement de 435 000 EH

Boues 5200 T  
MS/an

Graisses

Refus de  
dégrillage

Produits de  
curage de réseau

Majoritairement  
valorisées en  
agriculture

Capacité de  
traitement  
insuffisante  
3 sites équipés  
pour recevoir des  
graisses

Majoritairement  
évacués avec les  
déchets  
ménagers

Capacité de  
traitement  
insuffisante  
Un seul site de  
traitement dans le  
département

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



Environ 55 000 installations d'assainissement non collectif dans le département

Production de matières de vidange

**Capacité de traitement insuffisante**

Seulement 7 sites équipés pour recevoir des matières de vidange

Arrêté du 7 septembre 2009, les installations d'ANC doivent être régulièrement entretenues et vidangées par des personnes agréées

Sables issus des filtres en fin de vie

**Aucun site de traitement**  
dans le département

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



### 1.3. Objectifs



Avec les participations financières de :



Établissement public du ministère chargé du développement durable



l'Union européenne



## 2. Plan de financement

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne





## Montant prévisionnel des dépenses

Pilotage de l'étude	BDQE	19 850,00 € HT
Recueil des données en régie	BDQE	22 578,00 € HT
Prestations d'études	Terra Sol	57 835,30 € HT
	<b>Total</b>	<b>100 263,30 € HT</b>

### Partenariat

### Autofinancement

Agence de l'eau Loire  
Bretagne 36 %

FEDER  
40 %

Conseil départemental de  
l'Allier 24 %



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



Le schéma départemental de gestion des boues et  
matières de vidange est cofinancé par l'Union  
Européenne. L'Europe s'engage en Auvergne avec le  
fonds Européen de développement régional.



Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



### 3. Gouvernance de l'étude

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



### 3.1. Comité de pilotage

- **Des représentants des Collectivités :**
  - Un représentant du Conseil départemental de l'Allier, des SPANC, des services publics de l'assainissement collectif, des services de production d'eau potable, des SICTOM, des maires ruraux du département, de l'association des maires.
- **Des représentants des Administrations et établissements publics :**
  - Un représentant de la DDT, DREAL, Agence de l'Eau.
- **Des représentants des Usagers, privés et chambres consulaires :**
  - Un représentant des entreprises de vidange, des entreprises de traitement et de valorisation des sous-produits issus du traitement de l'eau, de la Chambre d'agriculture de l'Allier, de la CLCLV d'Auvergne.

Le Comité de pilotage a validée chaque phase de l'étude :

- phase 1 le 25/01/2013 ;
- phase 2 le 08/07/2013 ;
- phase 2 le 16/01/2014.

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



### 3.2. Ateliers thématiques

3 ateliers thématiques ont été constitués pour préciser les sujets suivant :

- *Atelier matières de vidanges ;*
- *Atelier graisses, sables et refus de dégrillage ;*
- *Atelier boues d'assainissement et déchets provenant de la préparation d'eaux destinées à la consommation humaine ou d'eaux à usage industriel.*

Ils sont composés par des membres du COPIL élargis à des personnes extérieures compétentes sur le sujet.

Ils ont été mobilisés pour :

- *Etudier les projections et analyses en fin de phase 1b, le 13/12/2012 ;*
- *Etudier les différents scénarios proposés en phase 2, le 17/04/2013.*

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



### 3.3. Réunions diverses

	Nombres
Réunion de tous les acteurs	1
Rencontres avec les maitres d'ouvrages en phase 1	25
Rencontres avec les maitres d'ouvrages en phase 2	5
Rencontres avec les maitres d'ouvrages en phase 3	3

Ces rencontres intègrent l'ensemble des professionnels de la filière (artisans, bureaux d'études...), les maitres d'ouvrages (communautés d'agglomération, syndicats intercommunaux...) et les départements limitrophes et notamment le Conseil départemental du Cher.

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4. Orientations retenues lors du dernier COPIL

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.1. Les matières de vidange

Avec les participations  
financières de :



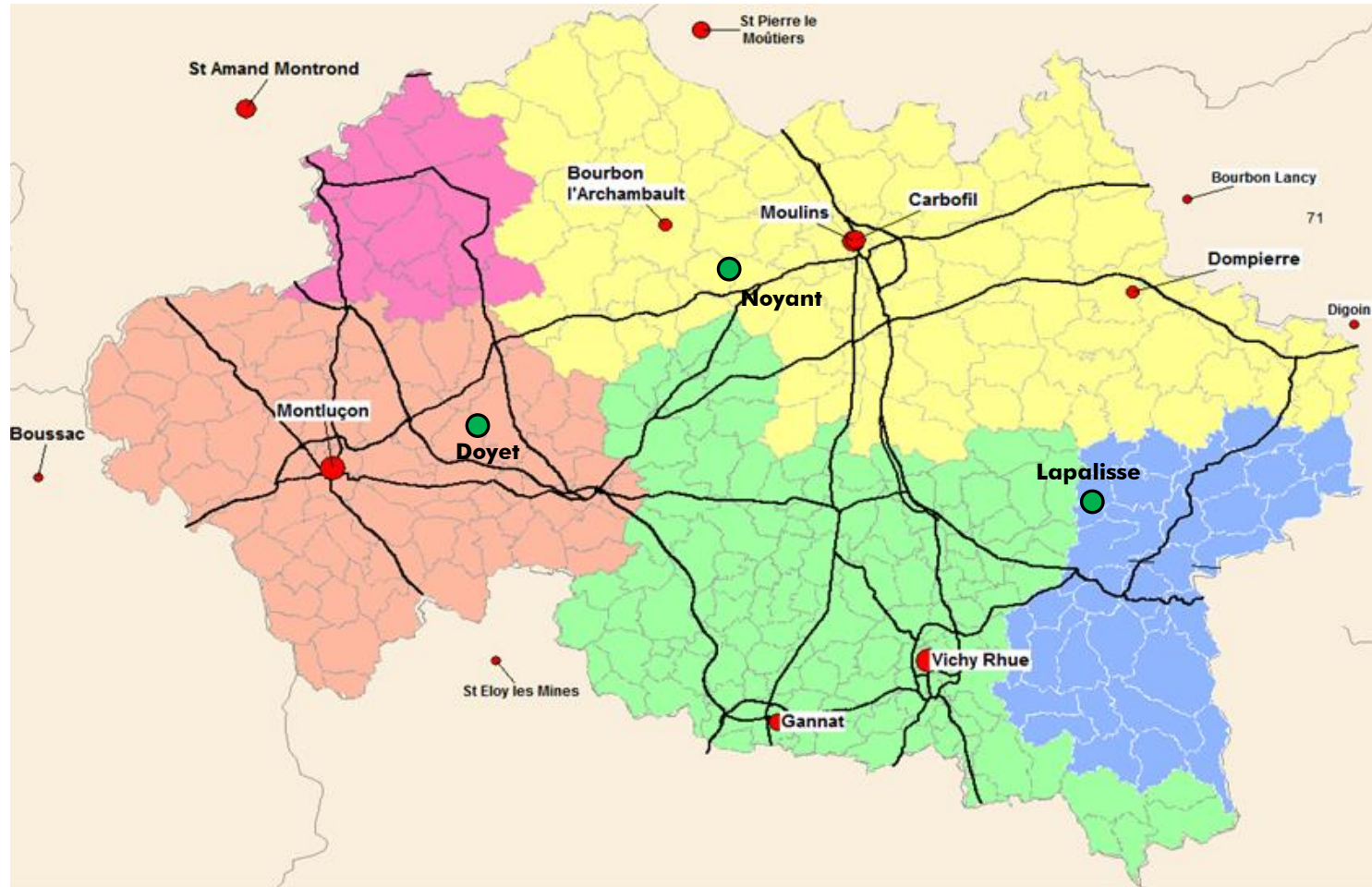
Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.1.1. Territorialisation



Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne





## 4.1.2. Organisation

Afin d'organiser au mieux la gestion des matières de vidange sur l'ensemble des sites de traitement, le COPIL a validé l'idée de la mise en place d'une charte entre les différents partis : maître d'ouvrage, exploitants, vidangeurs.

Le schéma propose d'intégrer :

- *la gestion des horaires d'ouverture et la mise en place de badge (facilités de dépotage) ;*
- *un règlement d'utilisation des ouvrages de dépotage (y compris analyses) ;*
- *l'harmonisation des tarifs de traitement - proposition 20 €/m<sup>3</sup> ;*
- *la traçabilité des flux de sous-produits (cf. dernière diapo).*

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.1.3. Respect des objectifs

	Ouest	Nord Ouest	Nord	Est	Sud
<b>Enjeux</b>					
Capacité de traitement suffisante					
<b>Orientations</b>					
Découpage en secteurs cohérents (site de traitement à proximité)		St Amand		Montagne	
Adéquation entre les capacités de traitement et les gisements potentiels de MV					
Organiser les flux de matières de vidange pour garantir le bon fonctionnement des STEP					
Uniformiser et réduire les coûts de traitement	Fonction du scénario				Noyant

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.2. Les sables et matières de curage

Avec les participations  
financières de :



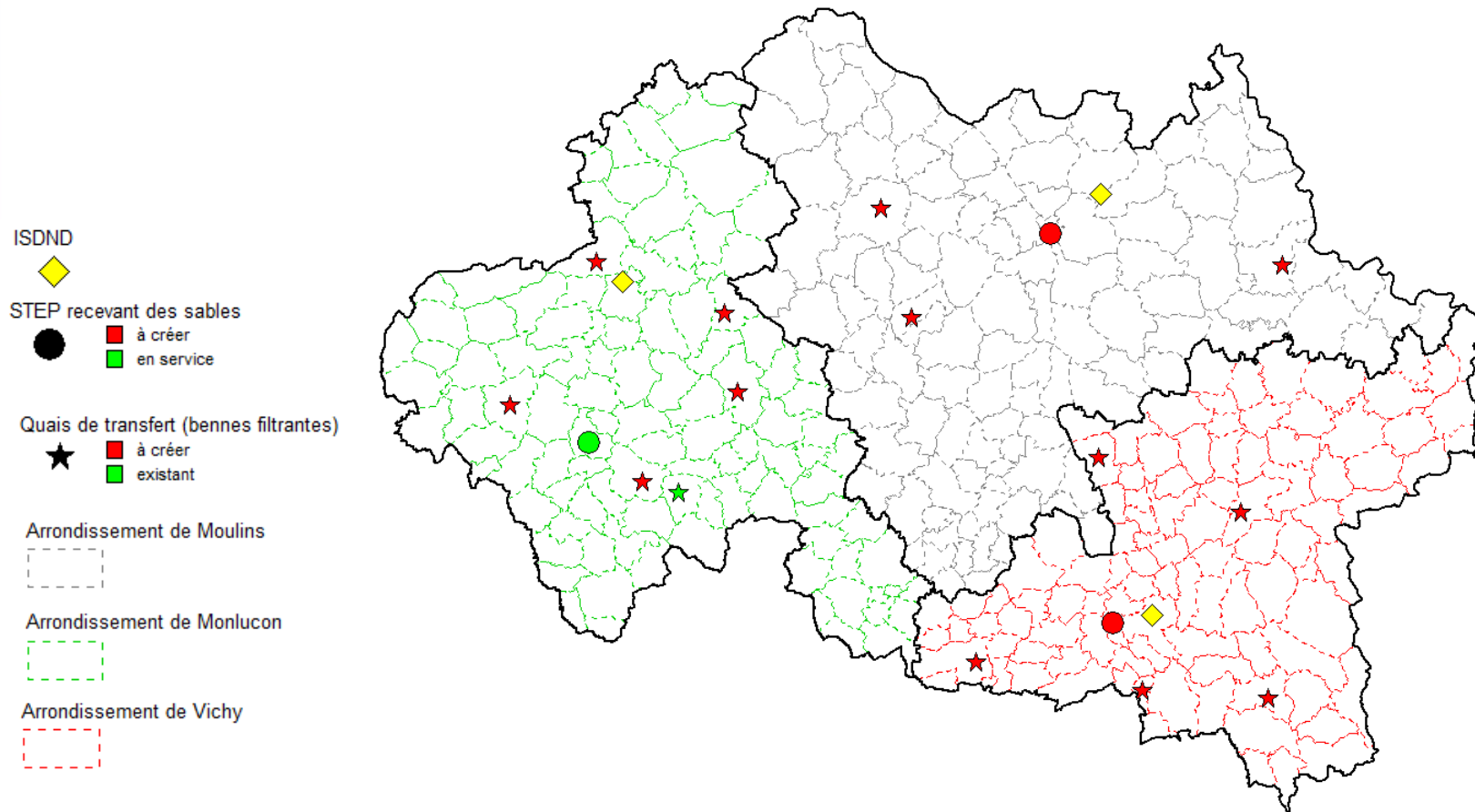
Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.2.1. Territorialisation



Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.2.2. Respect des objectifs

Enjeux	
Capacité de traitement	Suffisante
Orientations	
Privilégier la valorisation des sables	
Rationaliser le transport des sables	
Améliorer les ouvrages de dessablage des STEP	
Améliorer la traçabilité des sables	

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.3. Les boues

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.3.1. Respect des objectifs

<b>Enjeux</b>
Pérenniser la filière agricole
<b>Orientations</b>
Création d'un observatoire
Renforcer la qualité des boues
Offrir des solutions alternatives pour les boues non conformes
Offrir des solutions aux très petites STEP

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.4. Les graisses

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

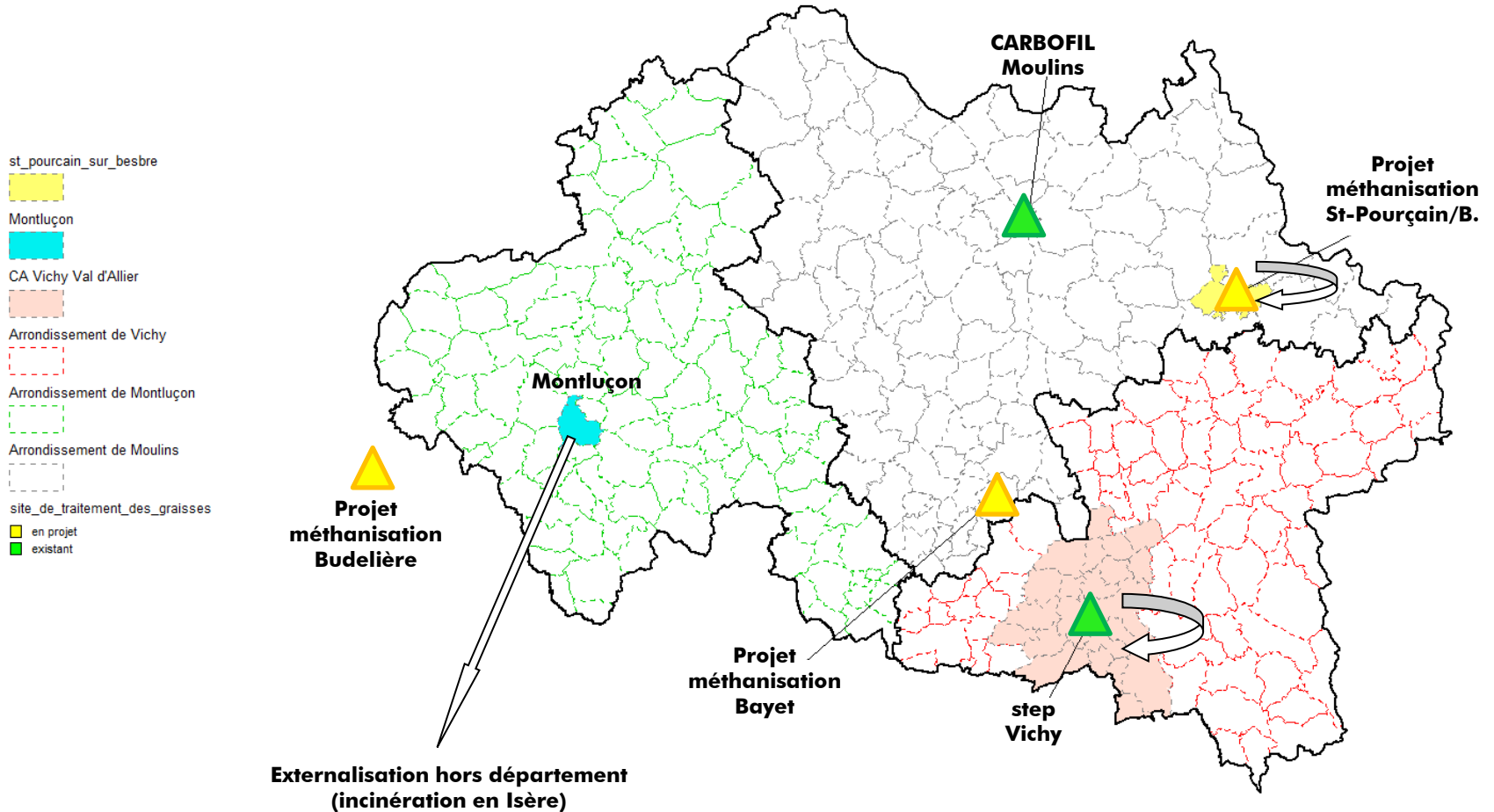


l'Union européenne





## 4.4.1. Territorialisation



Avec les participations financières de :



Établissement public du ministère chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.4.2. Respect des objectifs

### Orientations

Régler le déficit (le cas échéant) de traitement de certains secteurs  
(Montluçon)

Régler le problème de la fluctuation des coûts de traitement

Communication auprès des usagers

Améliorer la traçabilité des graisses

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.5. Les refus

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 4.5.1. Objectifs

<b>Enjeux</b>
Peu d'enjeux identifiés
<b>Orientations</b>
Réduire les déchets à la source
Améliorer la traçabilité

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 5. Suivi et évaluation du Schéma

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## Les enjeux du suivi :

- Accompagner les différents acteurs pour réaliser les actions ;
- Mesurer les indicateurs de suivi sur les actions mises en œuvres, la satisfaction des usagers, l'impact environnemental ;
- Veiller au respect des orientations et actions du schéma ;
- Actualiser périodiquement les données et faire éventuellement évoluer les objectifs ;
- Participer à la Mission d'expertise et de suivi des épandages (MESE).

**Le BDQE assurera le suivi et l'animation de la mise en œuvre du Schéma départemental de gestion des boues et matières de vidanges.**

**Ce suivi sera intégré au suivi du « Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ».**

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



*Merci de votre attention.*

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## 6. Impact des orientations du Schéma sur le Conseil départemental

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne





## Aide financière aux projets des collectivités – assainissement rural

- Traitement des matières de vidanges 3 stations ;
- Traitement des sables 2 stations ;
- Benne filtrantes de réception des sables (pour mémoire, pas de projet).

### Modification du guide des aides :

*« Les aides pour le traitement des sous produits de l'assainissement sont conditionnées au respect du plan d'action du Schéma départemental de gestion des boues et matières de vidanges ».*

**Sur 5 ans (2014-2018) cela représente un montant d'aide cumulé d'environ 600 000 €, soit moins de 5,5 % de l'enveloppe dédiée à l'assainissement rural.**

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne



## Suivi de la mise en œuvre du schéma départemental

- Traitement des données recueillies dans le cadre des activités du BDQE ;
- Recueil et traitement de données spécifiques ;
- Transmissions des données et participation à la MESE ;
- Suivi des actions du schéma.

**Mobilisation au sein du BDQE de 0,2 ETP, soit 6 000 € par an sur le budget annexe.**

**Finançable à 50 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de la convention de partenariat.**

Avec les participations  
financières de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



l'Union européenne

